



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Achats - Audit -
Contrôle de gestion - Droit -
Finance - IT - Logistique -
Restauration - RH

**Officier et
administrateur,
je choisis de
servir mon pays.**

**JE SUIS
COMMISSAIRE
DES ARMÉES**





Les commissaires des armées sont des officiers administrateurs ancrés dans les armées et services, dont la mission est d'assurer le soutien des forces françaises engagées en métropole, outre-mer et à l'étranger.

Héritiers de l'intendance militaire, les commissaires assurent leur mission de soutien des combattants en s'adaptant à leurs besoins et aux évolutions technologiques, juridiques et sociétales.

Ils opèrent dans les grands domaines de l'administration générale : droit, achats, finances, logistique, audit, ressources humaines, contrôle de gestion, systèmes d'informations, management de la restauration, gestion de projets...

Placés à des emplois de conception et d'encadrement les commissaires sont amenés à occuper des postes à haut niveau de responsabilité.

Ils sont projetés en opérations extérieures avec les armées.

Ils sont au service de différents employeurs :



Chiffres

2 000
commissaires

1/3
de femmes

50%
des commissaires
en Ile-de-France

140
commissaires
déployés en mission
par an

8%
des affectations
outre-mer
ou à l'étranger

Je souhaite devenir commissaire de carrière

Concours sur épreuves :

- à partir de Bac +3
- IEP, université de droit, d'économie, d'histoire...
- 26 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année du concours
- épreuves écrites, orales et sportives

Concours sur titres :

- à partir de Bac +5
- IAE, école de commerce, écoles d'ingénieurs...
- 27 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année du concours
- dossier (CV + lettre de motivation), épreuves orales et sportives

Je souhaite devenir commissaire sous-contrat

Officier sous contrat - CDD 4 ans (renouvelable) :

- à partir de Bac +3
- diplômé dans l'un des domaines d'emploi visés
- moins de 33 ans à la date de dépôt du dossier (CV/LM)

Volontaire aspirant commissaire - CDD 1 an :

- à partir de Bac +2 > étudiant (année de césure) ou diplômé
- moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier (CV/LM)
- embarqué sur un bâtiment de la marine nationale ou à terre dans un organisme militaire

Je souhaite devenir commissaire de réserve

- à partir de Bac +3
- 10 à 60 jours de réserve par an
- contrat de 1 à 5 ans renouvelable



La formation

Rémunérée et professionnalisante, elle est dispensée à l'École des commissaires des armées (ECA), implantée à Salon-de-Provence.

L'École des commissaires des armées forme ses élèves aux fondamentaux du métier de commissaire des armées, en parallèle de la formation humaine et militaire des officiers.

**Commissaire
de carrière**

2 ans

**Officier sous
contrat**

4 mois

**Volontaire ASP
commissaire**

5 semaines

**Commissaire
de réserve**

5 jours

Les plus

- Affectations en métropole, outre-mer et à l'étranger
- Changement de poste tous les 3 ans en moyenne
- Déploiement en opérations extérieures
- Évolutions professionnelles : formations métiers qualifiantes, concours internes, etc.
- Dispositions spécifiques : aide au logement, carte SNCF avec 75% de réduction, 9 semaines de congés par an



Découvrez toutes nos offres d'emploi



www.defense.gouv.fr/commissariat/recrutement



dcsca-commissaires.recrutement.fct@def.gouv.fr



[@COMMISSAIRESDESARMEES](https://www.instagram.com/COMMISSAIRESDESARMEES)

Photo : Ange Provost